



Assemblée des Français de l'Étranger 31^e session - octobre 2019

L'Assemblée des Français de l'Étranger (AFE), dont font partie 90 des 443 conseillers consulaires élus en 2014, a siégé en octobre à Paris pour son avant-dernière session de la mandature. En effet au printemps 2020 auront lieu les élections consulaires et AFE pour une prochaine période de six ans.

Cette assemblée encore mal connue et qui succède au Conseil Supérieur des Français de l'étranger (CSFE) créé en 1946 traite deux fois par an pendant ses réunions plénières de toutes les questions qui concernent nos compatriotes vivant hors de France : éducation, économie, finances, sécurité des biens et des personnes, législations, formation et emploi, développement durable, affaires culturelles, francophonie,...
Elle auditionne les membres du gouvernement, des parlementaires et des experts de l'administration et du monde économique, formule des résolutions et prend position pour soutenir les quelque deux millions de compatriotes dans le monde.

Si l'on s'en tient aux questions traitées par la **Commission de l'Enseignement, des Affaires culturelles, de l'Audiovisuel extérieur et de la Francophonie** dont je fais partie voici quelques réflexions que j'espère précises et claires pour chacun et chacune, la partie « Enseignement » étant, comme toujours, la plus volumineuse...

Cette fois nos travaux ont principalement porté sur le **plan de développement de l'enseignement français** dans le monde que le gouvernement a enfin annoncé suite à l'engagement présidentiel de « doubler le nombre d'élèves dans les établissements du réseau » d'ici 2030... Si on reconnaît bien là la technique des effets d'annonce typiques du politique, voire du fait du prince, on se rend vite compte que cet objectif, quoique désirable, n'en reste pas moins téméraire, d'autant, comme le dit Yves Aubin de la Messuzière, diplomate spécialiste de ces questions, qu'il n'est « basé sur aucune évaluation ». On attendait surtout depuis des mois l'annonce des moyens adéquats. La parole ministérielle, tant celle de Jean-Yves Le Drian que celle du secrétaire d'État Jean-Baptiste Lemoyne, a finalement accouché de quelques petites souris lors de deux expressions officielles récentes :

↳ La première, devant les ambassadeurs en septembre, noyée dans un ensemble de sujets internationaux, fut suffisamment imprécise pour faire croire aux parlementaires de la majorité que les frais de scolarité payés par les parents d'élèves allaient baisser de 9 à 6 %... Cela aurait été bien sûr du plus bel effet auprès des familles ! Il s'agissait en fait de la baisse déjà prévue du taux de la participation forfaitaire des établissements au budget de l'Agence pour l'Enseignement français à l'étranger (AEFE) dont ils dépendent. Ce taux avait été augmenté de 6 à 9 % à l'automne 2017 après la fameuse annulation de crédits de 33 millions d'euros de juillet de la même année... C'était alors la réponse de

l'AEFE. Un temps dans l'air après la conférence des ambassadeurs, cette naïve euphorie fut vite dissipée.

↳ La seconde, une conférence de presse « ...réunissant le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères et celui de l'Éducation nationale (...) jeudi 3 octobre au Quai d'Orsay. Le carton d'invitation annonçait comme sujet l'enseignement « du français » à l'étranger et non l'enseignement « français » à l'étranger. Cette négligence montre la confusion qui règne au plus haut niveau de l'État sur l'exact rôle des établissements français d'enseignement situés à l'étranger », selon notre sénateur Jean-Yves Leconte, sur le plan lui-même, qui annonça un réajustement, dit « rebasage », de 24,6 M€ dans le Projet de Loi de Finances de 2020 pour le budget de l'AEFE et la promesse de 1 000 postes d'enseignants titulaires de l'Éducation nationale supplémentaires (sur dix ans), mais l'AEFE doit rendre encore 106 postes en 2020 (512 supprimés sur trois ans, 2018, 2019, 2020)... Son expression principale pour appâter de nouvelles offres privées d'enseignement dans le giron français concerne **l'assouplissement des critères et des conditions de l'homologation**

(fin de l'exigence de la présence d'élèves français, fin de la présence obligatoire d'enseignants titulaires de l'Éducation nationale, délais de demande d'homologation réduits, plans de formation continue régionaux renforcés,...).

Pour atteindre son objectif de 700 000 élèves d'ici 2030, contre 370 000 aujourd'hui, le gouvernement mise sur le développement des établissements dits « partenaires », privés ou gérés par des associations ou des *boards*, et non sur le renforcement ou la création des établissements en gestion directe de l'AEFE. Comment doubler le nombre d'élèves avec seulement 900 ou 1 000 titulaires en plus ? Cela doit interpeller sur la qualité d'enseignement souhaitée à l'avenir ; or, les familles partout la réclament, à juste titre puisqu'elles assument plus de 60 % des frais.

La présence de titulaires c'était jusqu'à aujourd'hui une garantie de qualité et de « transportabilité » des compétences partout dans le monde. Il existe naturellement un important contingent de personnels recrutés localement, qui sont pour la plupart d'excellente qualité, mais ceux-ci ne bénéficient pas de la même formation initiale française, encore qu'ils puissent avoir un solide cursus acquis dans leur pays. Une offre de formation continue dans 16 centres mutualisateurs, qui seraient renforcés, aurait-elle pour but de compenser davantage une formation initiale française inexistante ? Un Master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation) devrait voir le jour, pour délivrer des diplômes quand ? Ses diplômés ne seraient pas titulaires de l'Éducation nationale. Les besoins actuels en enseignants sont à peine couverts. Cela doit aussi interpeller sur les conséquences de ces annonces (ou renoncements ?) au sein de l'AEFE et du MEN. Comment procéder pour remettre en cause le modèle ? Qu'en pensent les inspections générales de l'EN ? Certes, il faut aller de l'avant, innover et adapter, s'adapter à la demande, dit-on dans le monde des affaires, d'ailleurs les ministres parlent désormais de « marché de l'enseignement ». Il faut le constater : ce plan est avant tout un clair appel du pied au privé et en direction de publics d'élèves non français. C'est sans doute intéressant pour notre influence culturelle dans le monde, mais on ne distingue pas de réelles garanties pour le service public d'éducation ni pour nos établissements existants.



éduscol POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE
Informer et accompagner les professionnels de l'éducation

On ne doit pas oublier que cette demande d'enseignement français se fait et se fera dans certaines régions du monde (Moyen Orient, Asie) où la France n'a plus grand-chose à défendre, à peine son ambition d'influence. Il ne faudrait pas qu'on arrive à des situations d'enseignement au rabais et que les promoteurs de nouvelles écoles dont certains, comme à Saint-Pétersbourg ou le groupe Concordia en Égypte, sont déjà connus et privilégient la seule rentabilité ; ils risquent de concurrencer directement des établissements actuels du réseau. Le débauchage d'enseignants a d'ailleurs déjà commencé. Pour l'école de la confiance ?

Pour parler coûts, aura-t-on dans ce plan de développement un « rebasage » du **budget des bourses** pour les élèves français du réseau avant que les réserves budgétaires actuelles ne soient totalement épuisées ? Les crédits stagnent, le nombre de demandes baisse régulièrement depuis plusieurs années, les besoins, dits avérés, sont souvent vus de façon contraignante et restrictive par les postes consulaires... Signes avant-coureurs de rigueur et de changement de « clientèle » ?

Une actualisation du barème des bourses devrait être sérieusement envisagée, elle est la condition de ce renforcement budgétaire. Elle devrait permettre à davantage de



familles françaises d'accéder aux bourses d'État quand elles font le choix de nos écoles. Il est à noter que la seule réponse des ministres à une question de la presse sur les coûts souvent exorbitants pour les familles s'est résumée à un lapidaire « il existe des bourses ! ». Mais savent-ils que seuls 21% des 135 000 élèves français bénéficient actuellement d'une bourse ? Pour 2019, le budget est maintenu à 105 M€. Dans des pays dits chers, les familles paient jusqu'à 30 000€ pour la scolarité annuelle de leur enfant (à l'école française de Berlin, 4 900 €, au lycée français de Hambourg entre 1 400 et 1 700 €). Le coût moyen mondial d'une bourse est d'environ 4 000 €.

Ce dont aurait besoin l'AEFE, opérateur public, ce serait d'abord que l'État lui ôte cette épée de Damoclès que constitue la part patronale des pensions civiles, un gouffre budgétaire abyssal de 172 M€ qui n'a cessé de se creuser chaque année depuis 2009 à quelque 52 M€ de reste à charge pour l'AEFE en 2018, la compensation n'ayant jamais été revalorisée. Ce dont auraient besoin les personnels, c'est d'être rassurés sur leurs contrats et conditions de travail, leurs choix de mobilité, d'avoir suffisamment de moyens pour enseigner dans les meilleures conditions et développer leurs projets pédagogiques. Le gouvernement a pris l'engagement d'en finir avec la peur des non-renouvellements de détachements des enseignants titulaires, un souhait partagé par tous mais toujours dans les mains des académies en manque d'effectifs. La question des détachements et des refus de renouvellement de détachement reste centrale dans le dispositif. Elle est chaque année une souffrance pour les personnels concernés.

Au niveau des instances nationales, les fédérations des associations de parents d'élèves, dont certaines gèrent des établissements conventionnés ou partenaires, ont obtenu que la présence de leurs représentants au sein du Conseil d'administration de l'AEFE passe de deux à quatre. Cela fera prochainement l'objet d'un arrêté ministériel. Bravo !

Mais c'est une avancée bien symbolique car l'administration y reste largement majoritaire. On est loin de la codécision. Les anciens élèves devraient également avoir un siège.

Sur les crédits de sécurité des établissements mis en place en 2016 (quelque 14 millions par an) ils sont désormais affectés sur un compte budgétaire spécial géré par Bercy et destinés à toutes les emprises françaises. On parle de sécurité des installations mais aussi de cyber-sécurité et de formation des personnels. L'AEFE dispose d'un service ad hoc à Paris.

Pour ce qui est de l'Europe, il nous semble que les réponses aux besoins d'enseignement de nos communautés et à l'accroissement des échanges pourraient être plus souples et reposer davantage sur la coopération éducative, à condition que les postes diplomatiques aient les moyens de discuter des accords avec les pays hôtes sur des structures plurilingues partagées par exemple, sur le modèle des campus franco-allemands ou de l'École publique européenne de Berlin. Cela implique que la France soit réceptive aux demandes de ses partenaires et accepte les réciprocités en métropole. Cela implique un engagement ciblé et ouvert avec tous les partenaires, administrations, écoles, parents, enseignants, associations,...



L'Assemblée des Français de l'Étranger a demandé dans une résolution adoptée à l'unanimité que les conseillers consulaires soient invités aux comités de gestion et conseils d'administration des établissements scolaires de leur circonscription. Serons-nous entendus ?

On le voit, en matière d'enseignement on touche le vieux débat de l'influence culturelle de notre pays. Pour réussir il n'y aura aucune avancée pérenne sans réels moyens, sans concertation. Doubler le nombre d'élèves pourrait sinon rester un vœu pieux.

Complétant à moindres frais l'offre scolaire française, 393 établissements étrangers disposent aujourd'hui du Label FrancEducation lancé en 2012, soit 140 000 élèves. Quant au dispositif FLAM il bénéficie en 2019 à 41 associations subventionnées pour un budget de seulement 250 000 €, un budget en baisse. Le travail des associations reste difficile à moyen et long terme.

Les passerelles existent, elles pourraient être plus stables et plus prometteuses. D'autres opérateurs partenaires, la MLF, le CNED, France Éducation International (ex-CIEP) offrent leur expertise et contribuent à la richesse du réseau d'enseignement. France Éducation International a été auditionné, de même que l'OIF.

Les choix budgétaires du PLF 2020 voient certes l'aide publique au développement augmenter mais ne présagent rien de bon pour le réseau de nos instituts avec une baisse de la subvention de 6% à 28,8 M€ (quatre instituts sont fermés : en Norvège, au Brésil, au Canada et au Costa-Rica), 38 emplois temps plein travaillé dans le plafond d'emploi des établissements à autonomie financière sont supprimés, baisse de 12%

pour les Alliances françaises, de -6% pour Atout France. Campus France obtient 10 emplois temps plein, mais à budget constant. Au total les opérateurs, y compris surtout l'AEFE, perdront 298 emplois. Quelle stratégie de rayonnement ?

La Commission s'est aussi penchée sur l'avenir de France Médias Monde, la perle de notre audiovisuel extérieur, qui devrait prochainement rejoindre la Holding France Média que souhaite le ministère de la culture. FMM se bat pour que sa mission et ses moyens soient sauvegardés au moins par un taux minimum de redevance. Le travail de FMM offrant des infos en continu dans 15 langues nationales et trois langues régionales assure aussi la présence de la France dans le monde. Un outil à préserver !



écouter et regarder le monde

Auditionnée, une représentante des librairies françaises dans le monde nous a interpellés sur la réalité : le prix du livre, les conditions imposées par le marché. Les modifications unilatérales des conditions de vente par les fournisseurs pourraient mettre le modèle économique des librairies françaises en péril. Les libraires ne se sentent guère soutenus par le ministère de la culture et critiquent le morcellement de la réflexion générale les excluant des discussions.

Enfin sur les questions fiscales, nous avons protesté contre les projets du gouvernement adoptés en décembre 2018 par la majorité selon lesquels, dès 2020, une imposition de 20% s'appliquerait dès le 1er euro et de 30% à partir de 27 520 € pour la retenue à la source des revenus français des non-résidents. C'est un calcul très défavorable, voire confiscatoire, par rapport aux règles actuelles (0% en dessous de 14 839 € de revenus annuels, 12% entre 14 839 et 43 047 € et 20% au-delà de 43 047 €). La suppression de la retenue à la source posait d'énormes problèmes. S'étant aperçus tardivement de cette bourde, les députés des Français de l'étranger viennent de déposer des amendements. Celui du député Petit a été accepté par le gouvernement, et pas les autres. Il ne prévoit qu'un moratoire d'un an et pas une suppression du dispositif. Il faudra attendre la publication d'un rapport pour savoir si l'article 197A du code général des impôts est modifié. Les députés voulaient faire « converger » la fiscalité des non-résidents et celle des résidents. Cela semble une grande réussite. Faire et défaire c'est toujours légiférer !

Les rapports des commissions seront bientôt consultables sur le site de l'AFE.

⇒ <http://www.assemblee-afe.fr/>

Philippe Loiseau
Conseiller consulaire, membre de l'AFE

Octobre 2019



Sources, sur l'enseignement lire aussi :

⇒ <https://www.aefe.fr/>

⇒ <https://jeanyvesleconte.wordpress.com/>

⇒ <https://lepetitjournal.com/expat-politique/naffaiblissons-pas-lenseignement-francais-par-la-marchandisation-265382?fbclid=IwAR2kOPI3C7AOUoUXZ6pLrWifaGWHZyQA3QOIyQhFkA1rXNdccDd2GAJhzy4>

Sur la fiscalité :

⇒ <https://www.capital.fr/votre-argent/fiscalite-des-non-residents-un-an-de-repit-avant-lexplosion-de-limpot-1353107?fbclid=IwAR3GNLY9Zl6eiDZYWZfwpA5NMzD-AA2GGqJfqZNIgdp7cv2MHX0cTLboguc>